Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260226-DCA20260204-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE BREST

PLOUMOGUER
TI-KÊR PLONGER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 26 février 2026

OBJET

Délibération n° 2026-02-03

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 8

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures,

Les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqués, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Gisèle CARIOU, présidente

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mmes CARIOU Gisèle, MASSON Liza, TETU Maryse et CADIOU Marie-Paule, absentes excusées.

Secrétaire : Mme LE BOUCHER Valérie

Le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2026 qui s'équilibre comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	22 000.00 €	1 000.00 €
Recettes	22 000.00 €	1 000.00 €

Pour copie conforme
Le Président,